



Cfdt:

Coordination
SAFRAN

Accord de Transformation d'Activité

Notre but premier : PROTÉGER LES EMPLOIS !

C'est dans ce but de protéger nos emplois, que la **CFDT** a demandé, dès le début de la crise, le non-versement de dividendes aux actionnaires. La demande de la **CFDT** a été entendue par le Conseil d'Administration de SAFRAN.

Dans la continuité, et même si nous aurions préféré aller plus loin, la CFDT a signé l'accord permettant une plus grande équité de rémunération de l'activité partielle entre les différentes catégories de salariés.

**Protégeons
nos**

emplois

De l'activité partielle jusqu'à la fin de l'année

Et un dispositif qui sera décliné à des degrés très divers suivant les sociétés et les activités.

Un dispositif appelé « activité réduite » spécifique à l'aéronautique, est en gestation et devrait être rendu public cette semaine.

C'est dans ce cadre qu'un **nouvel accord groupe est en cours de négociation**, probablement suivi par des déclinaisons en entreprise.

Tout le monde dans Safran a donc intérêt à ce qu'un accord voie le jour:

- l'entreprise y trouvant un intérêt économique évident,
- les salariés y trouvant une garantie d'emploi avec, en contrepartie une baisse temporaire de leur rémunération globale.

La conclusion d'un accord, l'absence de Plan Social et la « modération des dividendes » sont des **conditions nécessaires pour que Safran bénéficie de ce nouveau dispositif d'aides publiques**, sans lesquelles le Groupe ne pourrait garantir la protection de tous les emplois, notamment dans les sociétés les plus impactées en termes de charge.

Ce projet d'accord proposera aussi des mesures de départs volontaires temporaires ou définitifs, des aides à la mobilité et des dispositifs complémentaires faisant appel au volontariat pour permettre à des salariés en fin de carrière de partir rapidement ou à des salariés plus jeunes de faire d'autres expériences.



Coordination
SAFRAN

Accord de Transformation d'Activité



Pour l'entreprise, l'objectif est d'abord de bénéficier des aides publiques et de faire des économies afin de garantir la continuité de nos activités et donc de nos emplois. Pour ce faire, une baisse temporaire des rémunérations est envisagée.

Eviter un PSE et équilibrer les efforts entre catégories de salariés

La CFDT partage l'objectif de valider un dispositif d'activité réduite, à condition qu'il évite un PSE. Nous pouvons comprendre les demandes d'économies pour la pérennité de notre groupe ainsi que la continuité de nos investissements et de notre R&D, garants de nos emplois de demain. **Mais cela doit se faire dans l'équité des sacrifices demandés aux salariés.**

D'autre part les mesures de baisse de rémunération proposées par la Direction (participation, intéressement, abondement PERCO, abondement PEG, article 83...) touchent proportionnellement davantage les bas salaires en raison de l'effet plancher et des sommes fixes contenues dans ces dispositifs.



- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !

Les demandes de la CFDT

- Le non-versement de dividendes en 2021
- La modération salariale des cadres dirigeants
- Un bouclier social pour les plus bas salaires avec un plancher fixé à 2600 euros brut / mois
- Le maintien du rattrapage de l'égalité Femme / Homme pendant l'application de l'accord
- Un congé amélioré pour les aidants et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés ou ayant une maladie professionnelle.
- Le maintien des abondements PEG / PEG bis / PERCO pour les premières tranches de salaires impliquant les bas salaires
- Maintien des objectifs de 5% d'apprentis
- Le maintien des 2 principales mesures d'âge de l'accord de génération dès 2021 (temps partiel aidé et abondement CET)